

REUNION DES CORRESPONDANTS EUROPE CPU

MARDI 26 ET MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

MARDI 26 NOVEMBRE

Présentation de M. Carle Bonafous-Murat

Président du Comité Europe de la CPU (2017-2018), Délégué permanent de la CPU à Bruxelles

Ancien président Sorbonne Nouvelle Paris 3, M. Carle Bonafous-Murat introduit sa présentation en structurant son discours en 3 grands sujets de la démarche de la CPU :

1. Les universités européennes

Véritable plateforme d'expérimentation, les universités européennes devraient renforcer la coopération interuniversitaire européenne en développant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur européens.

2. La mise en place du réseau EURAXESS France

Le but est le développement de ce réseau afin de répondre au quotidien aux problématiques des doctorants et chercheurs étrangers.

3. Le pilotage du dispositif HRS4R

Il sera de la responsabilité de la CPU d'être pilote du dispositif HRS4R et de contribuer à la sensibilisation et mise en place de la labellisation HRS4R dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

Il faudra imbriquer d'une manière harmonieuse la politique des universités européennes avec les questionnements des recrutements, d'accueil, de mobilité, d'égalité salariale des enseignants-chercheurs tout en insistant sur une gestion RH efficace et transparente.

Le CLORA connaîtra des évolutions importantes dans les mois à venir. Un déménagement est prévu dans les 6 mois.

Un autre enjeu essentiel : le projet de la transformation du Clora en une Maison française de la science et de l'innovation avec un périmètre différent. Une proposition à ce sujet sera présentée dans les prochaines semaines.

Le CLORA reste la vitrine de la diversité des universités et organismes français. Il a une vocation fédératrice et cet aspect devra être pris en compte dans les évolutions qui sont à envisager.

Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation s'est également positionné sur une évolution des PCN. Une note avec une cartographie sera également publiée.

M. Carle Bonafous-Murat se déclare ouvert pour discuter sur la politique européenne de la CPU et disponible pour travailler sur ces questions avec les participants.

Retour sur la consultation et règles de mise en œuvre d'Horizon Europe

Lucie Vaucel, Université La Rochelle et représentante de la CPU au PCN Juridique & Financier

Lucie Vaucel fait un point sur les négociations et la méthodologie de consultation dans le cadre de la mise en place du nouveau Programme européen dédié à la recherche Horizon Europe.

Lucie Vaucel structure sa présentation en 5 points :

1. Le socle juridique

Dans le cadre de la consultation, les documents suivants forment la base juridique de la consultation :

- Le projet de règlement : version de compromis d'avril 2019 ;

Les négociations budgétaires sont en cours.

- Le programme de travail T1/2020 ;
- Le projet de modèle de convention de subvention ;
- Le projet de modèles d'accord de consortium ;
- Les autres documents publics spécifiques:
 - o Résultats de la consultation relative à la mise en œuvre d'HE ;
 - o Le document relatif à la stratégie de mise en œuvre.
- Autres actes juridiques:
 - o Les aides d'Etat ;
 - o Le prochain marché de la CE de prestations d'audit externes pour projets H2020.

Les participants sont invités à faire état à la Commission européenne, via le Point de Contact National Juridique et Financier, des dysfonctionnements ou manquements éventuels qui ont été relevés en cours d'audit des titulaires actuels (KPMG, PWC, E&Y, M&S) mais également des expériences et retours positifs.

2. Le calendrier

Le calendrier général (qui a débuté en juin 2018 et prendra fin en décembre 2020) défini dans le cadre de la consultation est le suivant :

- Phase 1 : La préparation des apports pour les négociations législatives (juin 2018 – fin novembre 2018) ;
- Phase 2 : Point sur les besoins de changement (octobre 2018 – juillet 2019) ;
- Phase 3 : Rédaction de la stratégie d'implémentation (février 2019 – décembre 2019) ;
- Phase 4 : La consultation, la consolidation et la finalisation (Juin 2019 – décembre 2019) ;
- Phase 5 : Ajustement et déploiement (janvier 2020– décembre 2020).

Aujourd'hui on se situe entre la phase 3 et la phase 4 de la consultation.

Les principales échéances passées sont également présentées :

- Research & Innovation Days–24/26 septembre, Bruxelles ;
- Consultation en ligne sur la mise en œuvre – close le 4 octobre ;
- Les événements de consultation des Etats Membres par la Commission ;
- Les réunions du Groupe de Travail des experts des Etats membres sur le MGA.

Un point est fait sur le calendrier spécifique des réunions d'experts.

La consultation a été ouverte du 31 juillet au 4 octobre 2019 et a suivi le phasage suivant :

- Groupe de travail CLORA avec des représentants d'organismes (IFREMER, INRA, IRD, IRSTEA...+CPU) ;
- Réflexion collective pour aboutir à une contribution commune ;

- Contribution CPU transmise à la CE, au MESRI et au réseau des correspondants Europe.

3. Le retour sur la consultation relative à la mise en œuvre

Les résultats sont les suivants :

- 64 pays participants ;
- 1549 réponses ;
- La France se situe au troisième rang parmi les répondants (à peu près 10% des réponses) ;

Réponses par types d'organisation (% global et % français) :

- Universités et organismes de recherche : 41% et 45% ;
- Entreprises ou industriels : 35% et 31% ;
- Autorités publiques : 9% et 5% ;
- ONGs : 6% ;
- Organisations internationales : 2%.

Réponses à la question sur l'intérêt dans le cadre du programme :

- 77% participent de manière récurrente - 79% ;
- 15% ont participé/soumis des propositions avant - 15% ;
- 5% n'ont pas participé mais sont intéressés par le programme - 6% ;
- 3% n'ont pas l'intention de participer ou de soumettre un projet.

Les messages clés des répondants français ont été les suivants :

1. Simplification :

- Reconnaissance des efforts de simplification déjà réalisés et demande d'autres mesures de simplification pour le futur programme ;
- Demande de règles simplifiées plus en accord avec les pratiques de gestion des bénéficiaires ;
- Demande de formulaires plus simples ;
- Renforcement des synergies entre les programmes européens.

2. Retour et transparence (dans le processus d'évaluation) :

- Améliorer la transparence dans le cadre du processus de sélection ;
- Améliorer le retour pour les participants ;
- Améliorer la sélection des experts.

3. Remarques spécifiques sur le programme :

Beaucoup de réponses soulignent la nécessité d'avoir un équilibre entre les appels à projet pour des actions avec un TRL élevé et des actions avec un TRL plus bas.

4. Le retour sur la journée d'information et de concertation du 15 octobre 2019 à Paris

Cette journée a été organisée à l'initiative de la Commission européenne.

La présentation de la stratégie de mise en œuvre par la CE a constitué le sujet principal du débat.

Points essentiels soulignés :

- La continuité par rapport à H2020 ;
- Les premiers bilans des R&I days ;
- Présentation de la consultation avec les réponses françaises analysées.

Le CR synthétique et les présentations de la Commission européenne sont disponibles sur le portail Horizon 2020 du MESRI : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid146758/retour-sur-la-journee-d-information-et-de-consultation-sur-la-mise-en-oeuvre-d-horizon-europe.html>

5. Focus sur quelques propositions de la Commission européenne sur la mise en œuvre d'Horizon Europe

1. Principes généraux

- Développer le recours à des formes de subventions simplifiées si pertinent (se baser sur l'expérience des lump-sums dans H2020) ;
- Accepter plus largement les pratiques comptables habituelles des bénéficiaires ;
- Développer la confiance croisée (cross reliance) pour les audits des bénéficiaires participant à plusieurs programmes de financement européens ;
- Conserver un modèle de financement attractif (taux de financement à 100% des coûts directs).

2. Evaluation et soumission

- Les missions et l'EIC :
 - >évaluation adaptée pour les portefeuilles de projets
- Les critères d'évaluation :
 - >simplifier ou réduire le nombre d'aspects pris en compte
- Les modalités d'évaluation :
 - >réduire les aspects évalués à l'étape 1, revoir les règles pour les propositions ex-aequo
- Les interactions avec les candidats :
 - >Interviews pourquoi pas mais coûteux en termes de temps et de ressources
- Le modèle de proposition :
 - >réduire la longueur maximum.

3. Le modèle de convention de subvention

Objectifs :

- Harmoniser les modèles de contrat ;
- Utiliser la même terminologie pour tous les programmes ;
- Garantir la même interprétation des règles ;
- Permettre une égalité de traitement entre les bénéficiaires ;
- Créer des synergies entre les programmes.

4. Le modèle de convention de subvention

- La notion d'entités affiliées remplace la notion de partie tierce :

-> 'Linked third parties' dans H2020 = 'Affiliated entities' dans HE (entités ayant un lien avec le bénéficiaire : lien juridique et lien capitalistique).

- Les coûts de personnel :

Le calcul des coûts de personnel dans H2020 est considéré comme compliqué. Il conduit à un taux d'erreurs relevés lors d'audit élevé (70% des erreurs).

D'où la nouvelle modalité de calcul proposée :

Taux journalier (coût de personnel annuel de la personne/215) X Jours travaillés (déclarations mensuelles à la place des feuilles de temps)

Les feuilles de temps seraient remplacées par des déclarations mensuelles.

Lucie Vaucel attend un retour de la part des établissements pour voir si cette nouvelle formule est plus avantageuse ou non.

- Les coûts unitaires de facturation interne ;
- Acceptation plus large des pratiques des bénéficiaires ;
- Éligibilité dans le coût unitaire des coûts réels indirects définis via des clés de répartition, si c'est dans la pratique comptable habituelle du bénéficiaire ;
- Mais pas d'application des 25% de coûts indirects en plus dans le coût unitaire.

- Les coûts d'équipement : continuité et clarification

->Coûts d'amortissement par défaut éligible ;

->Coûts d'achat éligibles exceptionnellement ;

->Provisions optionnelles pour les biens en construction (ex. prototype)

->Éligibilité des coûts de construction (ex. personnel impliqué dans la construction)

->Éligibilité des coûts d'achat (ex. les pièces de l'équipement achetées pour la construction du prototype)

- Les coûts simplifiés : les sommes forfaitaires (lump-sums).

-Expérience limitée d'où nouveau projets tests dans H2020 (WPs 2020)

-Essais sur les deux options, sur différents types d'actions, différentes tailles de projets, appels de différentes parties du programme

Les ressources utiles pour ce type de démarche :

- Diaporama «Lump-sum pilots what do I have to know?»;
- Vidéo «All to know about lump-sum pilots».

PCN SHS Ateliers de travail : « Comment motiver les chercheurs SHS à participer au PCRI et mieux les accompagner »

Présentation de Julien Tenedos PCN SHS et Florent Goiffon, représentant de la CPU au PCN SHS : retour du questionnaire et description de l'atelier

Une présentation générale est faite par le PCN SHS.

Le point principal qui est souligné est l'implication problématique des chercheurs SHS dans les projets H2020. La question qui se pose est comment les impliquer davantage dans la réponse aux appels à projets. L'information et la sensibilisation, l'accompagnement se fait par le PCN mais par les cellules Europe également.

Pour appuyer ces propos, quelques chiffres sont présentés pour la période 2014-2019 dans les pays européens.

Les statistiques montrent un manque de dépôts de projets.

Différents facteurs peuvent expliquer ces résultats.

La stratégie du PCN s'est structurée de la façon suivante :

- 2017 – Information ;
- 2018 – Accompagnement ;
- 2019 – Guide, rencontres ;
- 2020 – Co-design.

Présentation des résultats des questionnaires mis en place par le PCN.

Les freins qui ont été identifiés à la participation sont les suivants :

- connaissance insuffisante des programmes européens ;
- difficulté dans la mise en place des partenariats internationaux ;
- manque de réseau ;
- insuffisante maîtrise de l'anglais ;
- difficulté de la mise en accords des AAP avec des pratiques et des sujets de recherche SHS ;
- niveau de financement trop élevé par rapport aux besoins des projets ;
- manque de bonnes pratiques et de retour d'expériences réussies ;
- charge d'enseignement / administrative qui s'avère trop importante ;
- manque de valorisation des publications interdisciplinaires ;
- manque de clarté quand on parle des SHS sans distinction : disciplines, pratiques différentes.

L'accompagnement des projets en SHS est très spécifique et se caractérise par un travail d'incitation et sensibilisation à conduire qui est plus important.

Les objectifs et le déroulé des ateliers :

- trouver des pistes pour mobiliser les chercheurs ;
- améliorer les interactions PCN / Cellules Europe par des nouveaux outils, approches etc.

Ateliers :

Atelier de réflexion CPU - PCN SHS

Le 26 novembre 2019, la CPU et le PCN SHS ont organisé un atelier de réflexion avec les Correspondants Europe de la CPU autour de l'amélioration de la participation de la communauté française en SHS aux programmes-cadres européens.

La démarche proposait (1) de comprendre les freins et verrous à la participation de la communauté SHS au programme Horizon2020, (2) d'élaborer ensemble un cadre d'actions permettant de mieux atteindre et mobiliser cette communauté, et (3) de rendre plus efficace la collaboration PCN SHS – Cellules Europe.

L'atelier du 26 novembre a été précédé d'un questionnaire visant à délimiter le sujet et à nourrir les échanges à venir.

Les correspondants Europe ont ainsi été invités à répondre par questionnaire aux 5 questions suivantes :

1. De votre expérience et de votre propre avis, quels sont les freins majeurs à la participation des chercheurs français en SHS au PCRI (projets collaboratifs type défis sociétaux) ?
2. À votre avis, y a-t-il une spécificité à l'accompagnement des projets SHS ?
3. Selon vous, quels autres acteurs devraient être mobilisés pour identifier et motiver les porteurs de projet ?
4. Avez-vous des expériences réussies et des bonnes pratiques à partager ?
5. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'aide que peut vous apporter le PCN SHS ?

Participation :

32 réponses pour 31 établissements (27 universités, 1 COMUE, 3 écoles)

Répartition géographique des établissements : Île de France (14), Lyon (4), Rennes (2), Clermont Ferrand (2), Bordeaux, Toulouse, Pau, Perpignan, La Rochelle, Limoges, Aix-Marseille, Belfort-Montbéliard, Lorraine, Normandie (x1).

Fonctions des personnes interrogées : Chargés d'affaires et ingénieurs de projets (21), Responsables, directeurs et coordinateur (11), MCF et Responsable d'équipe interdisciplinaire SHS (1)

Résultats :

1. Quels sont les freins à la participation de la communauté SHS ?

Méconnaissance des programmes ; manque d'expérience, de pratique et de motivation pour les projets collaboratifs ; réseaux/partenariats européens insuffisants, maîtrise de l'anglais trop faible, AAP inadaptés aux pratiques de la communauté SHS/éloignés de leurs sujets ; investissement requis trop important, taux de réussite trop faibles, absence de retours de chercheurs qui ont réussi, des discours négatifs, existence de dispositifs plus accessibles (ANR...), charge d'enseignement trop importante pour les enseignants-chercheurs, coordination de projets insuffisamment valorisée dans les carrières, approche très technologique/digitale sur le Défi 6, tout #PCN-SHS un pan de disciplines SH(S) quasi exclu des défis sociétaux, intégration des SHS dans les autres défis souvent instrumentale (interdisciplinarité relative et compliquée), difficile de valoriser les publications interdisciplinaires, etc.

2. Y a-t-il une spécificité à l'accompagnement des projets SHS ?

Majorité de oui. Travail d'incitation et de conviction plus important : démontrer l'intérêt, démontrer qu'ils sont concernés, rassurer, donner confiance (méconnaissance, autocensure, manque de culture projet). Nécessité d'un travail de sensibilisation plus personnalisé, au plus près des équipes et des personnes. Accompagnement au dépôt plus chronophage : développer leur culture projet (terminologie, notions de base, méthodologie...), les aider à se rendre visible et à trouver des partenaires, aider à la traduction et à l'animation de leur partenariat (réunions de montage), aider à rédiger avec le bon style...

3. Quels acteurs devraient être mobilisés ?

Par ordre d'importance selon les réponses obtenues : Présidences et directions des institutions ; Directeurs et gestionnaires de laboratoire ; Cellules Europe ; MSHs ; Lauréats ; Chercheurs d'autres disciplines ; Collectivités territoriales ; Associations.

4. Exemples de bonnes pratiques

Selon les réponses données, les Cellules Europe doivent être au coeur du montage du projet pour informer, communiquer, accompagner ; structurer les équipes en interne pour mieux accompagner les chercheurs (cellules de valorisation). Il semble opportun également de consolider les cellules EU et d'augmenter leur périmètre pour plus d'efficacité, de donner plus d'efficacité aux outils de recherches de partenaires en ligne. Enfin, il est nécessaire de tenir un discours positif sur les projets EU dans les directions, de créer des liens avec les MSH ; Appui sur le doc synthétique du PCN pour identifier SHS autres défis ; Obtention de décharges d'enseignement

5. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du PCN ?

Par ordre d'importance selon vos réponses : Fournir une analyse des appels (26 demandes) ; Diffusion des informations (19 demandes) ; Réponse à des questions techniques (16 demandes) ; recherche de partenaires (15 demandes) ; Relecture et analyse de dossiers (13 demandes).

Après avoir reçu et analysé les premières réponses au questionnaire, le PCN a rencontré les correspondants Europe de la CPU à Bruxelles le 26 novembre. Au cours de cet atelier, 5 groupes d'une douzaine de correspondants se sont emparés de l'une des deux questions soumises par le PCN :

1. Comment identifier et mobiliser les chercheurs en SHS sur les appels collaboratifs du PCRI ?
2. Comment rendre plus efficace la collaboration PCN SHS - Cellules Europe ?

Les échanges entre les cellules Europe et le PCN SHS ont permis d'identifier plusieurs recommandations :

1. Comment identifier et mobiliser les chercheurs en SHS sur les appels collaboratifs du PCRI ?

Premier niveau : concevoir un cadre politique

- Prendre en compte dans l'évaluation des carrières des enseignants-chercheurs la participation aux programmes européens
- Inciter les présidences et directions à adopter des politiques d'établissement/de site et des mesures facilitant et valorisant le dépôt de projets européens (contrat MESRI-université)
- Déployer un appel à projets de création de réseaux européens/internationaux du type MRSEI, sans la contrainte de déposer un projet PCRI, pour accompagner l'internationalisation des chercheurs en SHS.

Second niveau : mise en oeuvre institutionnelle

- Impliquer les présidences et directions dans la communication autour des PCRI (discours positif, d'encouragement) et la diffusion des opportunités de financement qui s'offrent à la communauté
- Valoriser les bénéfices de la participation au programme-cadre auprès des présidences et directions
- Mettre en place des leviers incitatifs pour encourager le dépôt de projets européens (décharges d'enseignement, aide à la mobilité, aide à la traduction, intéressement des unités de recherche, etc.)
- Mettre en place un système de suivi et d'identification des chercheurs et de leurs recherches au sein des institutions pour améliorer leur accompagnement vers les appels à projets ou la mobilité

Troisième niveau : favoriser la participation

- Proposer des appels à projets blancs intra/inter-établissements (universités/Isite/Idex/MSH) qui pourraient être des projets tremplin pour un futur projet HorizonEurope
- Communiquer sur les aides au dépôt : décharges de temps de travail, accueil en délégation, accompagnement administratif, etc.
- Inciter les chercheurs à devenir experts évaluateurs (les accompagner dans leur candidature)
- Inciter à la mobilité vers d'autres pays européens pour développer le partage d'expérience avec des chercheurs et enseignants-chercheurs d'autres pays et étendre son réseau
- Déployer des formations au montage de projets à destination et des enseignants-chercheurs (en début de carrière en particulier)
- Soutenir la création de groupes de travail interdisciplinaires sur les thématiques des défis sociétaux : faire se rencontrer les différentes communautés, identifier les sujets de recherche communs, trouver des points de convergence, recenser les partenaires existants, commencer à réfléchir à des projets d'envergure européenne.

2. Comment rendre plus efficace la collaboration PCN SHS - Cellules Europe ?

1. InfoDays & Webinaires

- Revoir le format des InfoDays et privilégier le format webinaire d'une heure et ciblé sur un sujet
- Organiser des webinaires plus transversaux afin d'aider les Cellules Europe dans leurs missions de veille et de détection (analyse des appels : background, disciplines visées, projets liés, partenariat à constituer)
- Mieux intégrer et valoriser l'implication de chercheurs lauréats lors des infodays pour évoquer les bénéfices des projets européens

2. Simplifier l'accès à l'information et renforcer les actions de sensibilisation

- Réaliser des guides synthétiques des appels et leur assurer une large diffusion (*poursuivre et améliorer le travail réalisé par le PCN-SHS en 2019*)
- Réaliser des outils de communication et de sensibilisation clés en main pour que les cellules Europe puissent les utiliser dans leurs actions envers les unités de recherche : affiche, courriel, visuels, etc.
- Organiser des interventions du PCN directement auprès des VP Recherche et des DU

3. Aide à la structuration de partenariats

- Améliorer les plateformes actuelles existantes de mise en relation de partenaires
- s'appuyer sur le réseau des PCN européens
- Promouvoir davantage les *brokerage events* et en organiser en France
- Promouvoir les dispositifs (ex : Erasmus+ *staff mobility*) et les manifestations à l'échelle européenne qui permettent aux enseignants-chercheurs de rencontrer des partenaires

Conclusion (analyse du PCN)

Les faibles résultats de la communauté SHS au PCRI sont le fruit de nombreux facteurs largement identifiés par ailleurs. Les réflexions et propositions d'actions listées dans ce document pourront par conséquent apparaître comme une répétition des écueils et solutions déjà préalablement repérés. Néanmoins, si redite il y a, c'est que les solutions proposées n'ont à ce jour pas trouvé de mise en oeuvre concrète et à grande échelle et/ou qu'elles n'ont pas encore démontré leur efficacité. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts engagés.

Il apparaît donc nécessaire de penser une stratégie à long terme qui appelle une **véritable coordination entre les différents acteurs** (ministère, institutions et organismes de recherche, PCN, etc.) pour accompagner la définition d'une véritable politique européenne au niveau des sites (objectifs, moyens, organisation), pour proposer des solutions concrètes aux chercheurs qui s'engagent et pour renforcer l'accompagnement en lien avec l'expertise européenne du PCN et des services d'aide au montage de projets.

Pour avancer sur cette voie, l'équipe du PCN envisage de consulter ses homologues européens pour recueillir les bonnes pratiques mises en oeuvre et nous en inspirer pour proposer des actions adaptées à la communauté SHS en France.

Changement de PIC suite à fusion d'universités

Olivia Leroy, Sorbonne Université

Olivia Leroy fait un court état des lieux avant la fusion UPMC / Paris-Sorbonne – 1er Janvier 2018

-UPMC

- 112 projets FP7 ou H2020 en cours ;
- 43 coordinations ;
- 33 projets collaboratifs > 3 partenaires ;
- 6 projets ERASMUS dont 1 coordination ;
- Bureau de développement de l'activité contractuelle 7 Chargés d'affaires Europe ;
- Direction des relations internationales.

-Paris-Sorbonne

- 2 projets H2020 ;
- 1 projet ERASMUS ;
- Direction de la Recherche 1 chargé d'affaire (Public, EU, entreprises) ;
- Direction des relations internationales.

Les étapes du Universal Transfer of Rights and Obligations (UTRO) sont présentées :

1. Avant la Fusion (2-3 mois) :
 - Création d'un nouveau PIC « Sorbonne Université » en attente de validation ;
 - Contact du Research Executive Agency - Unit C3 Participant Validation and Support pour avertir de notre future demande d'UTRO (Contact Mariadomenica Cugnidoro) ;

- Utilisation du nouveau PIC pour la création en draft des soumissions avec AAP > 1er Janvier 2018.
2. Dès la Fusion (jour J + 2-3 mois) :
 - Demande de validation du PIC ;
 - Legal Entity Form (à signer par le président) ;
 - Décret de créations ;
 - Statuts ;
 - Numéro SIRET ;
 - Financial ID form / Compte Bancaire ;
 - VAT extract ;
 - Nomination du LEAR.
 3. Une fois le PIC validé par les services EU :

1- Les établissements P4 et UPMC étant dissous, demande de UTRO de leurs deux PIC vers le nouveau PIC de Sorbonne Université (via le système de messagerie du compte PIC Sorbonne Université ;

- Décret de création SU (stipulant la dissolution P4 et UPMC).

2- EC Validation Service informe chaque agence de l'UTRO, les project officers affectent ensuite leurs projets concernés au nouveau PIC (délais variables...)

3- Sorbonne Université est ajoutée comme partenaire à chaque projet, UPMC/P4 restent dans la liste des partenaires « désactivés ».

Les actions projet par projet sont les suivantes :

1. Pour les coordinations :

-Demande d'avenant (à l'initiative du PO ou de l'établissement)

- pour modifier les coordonnées bancaires du Grant Agreement ;

- pour tous les projets dont le versement final n'a pas encore été effectué par la CE (même les projets achevés avant la fusion).

-Information des partenaires avec une lettre-type mentionnant la fusion et le décret de création (valable pour l'accord de consortium).

2. Pour les partenaires :

-Information du coordinateur avec une lettre-type mentionnant la fusion et le décret de création (valable pour l'accord de consortium) ;

-Informé le coordinateur du nouveau compte bancaire ;

-Demander au coordinateur de restaurer les contacts de SU sur le portail du participant (SU est ajoutée sans aucun contact dans les projets) ;

Pour les projets Hors H2020, les actions suivantes ont été menées :

1. ERASMUS

-Les projets sont transférés au nouveau PIC avec l'UTRO ;

-Coordinations : envoi du LEF et du Financial Identification form à l'EACEA, et une lettre-type aux partenaires, signature d'un nouveau mandat ;

-Partenariats : une lettre-type au coordinateur, signature d'un nouveau mandat.

2. ERA-Nets

Déjà inclus dans l'avenant global contracté avec l'ANR, mais contacts aux coordinateurs/partenaires avec la lettre-type.

3.LIFE

Avenants nécessaires pour modifier l'établissement dans la convention.

Informations diverses : Nouvelle commission, Brexit, etc

Quelques points essentiels ont été abordés :

- Information pour la journée HRS4R – 9 décembre ;

L'invitation pourrait être transmise aux VP Recherche, VP RH pour une meilleure sensibilisation aux enjeux de cette labellisation.

- Les nouvelles sur la Commission européenne ;

Mme Mariya Gabriel - nouvelle commissaire en charge de la politique de la recherche, du développement du programme Erasmus pour les apprentis et les enseignants et de la coopération culturelle.

- La CPU a répondu à la deuxième consultation de la co-programmation ;
- Information sur les programmes Marie Curie ;

Le 3 et 4 décembre – conférence sur l'avenir des actions Marie Curie.

C'est un bilan sur l'actuel programme. Un formulaire circulera avec un retour avant lundi 2 décembre.

- La plateforme web PCN " RESCOEU " ;
- L'évènement "Etoiles de l'Europe" mardi 10 décembre ;
- Appel à contributions de Carle Bonafous-Murat.

MERCREDI 27 NOVEMBRE

1. Retour sur les R&I Days des 24, 25 et 26 septembre 2019 et les consultations de la planification stratégique – Clément Evroux, Unité A3, DG R&I, Commission européenne

Volonté de la Commission européenne de rapprocher l'Union européenne de ses citoyens en renforçant la place du *codesign* dans Horizon Europe (questionnaires en ligne notamment). Cette méthode semble appréciée. La Commission européenne cherche donc maintenant à développer davantage les interactions avec les secteurs R & I.

Rappel sur **les trois objectifs d'Horizon Europe** :

1. **IMPACT SCIENTIFIQUE**
2. **IMPACT SOCIAL**
3. **IMPACT ECONOMIQUE**

L'impact est renforcé dans les appels Horizon Europe : les versants scientifique / social / économique ne sont en outre pas évalués séparément : une synergie entre eux est attendue.

Rédaction du plan stratégique pour faire le lien entre la base légale et les nouveaux *work programmes* prévue au premier semestre 2020 (finalisation des révisions des versions originales en cours).

Plus de 6000 réponses à la consultation en ligne et 4000 personnes présentes aux R&I Days. **Le résultat principal des consultations est le soutien majoritaire aux priorités clés identifiées dans les documents d'orientation européens** (climat, technologie centrée sur les personnes, indépendance technologique). Les répondants se sont également appropriés les priorités de la nouvelle Commission et du nouveau programme cadre : genre, climat, technologie, etc. La 2^e phase de consultation est lancée en novembre. Le nombre et la qualité des réponses variant toutefois selon les secteurs : remarque sur la forte structuration de la communauté santé au niveau européen.

Désormais, **volonté réaffirmée d'un lien fort entre enseignement, recherche et tissu économique** pour servir toutes les transitions à venir : transition écologique, transition démographique, transition technologique.

Enjeux communs aux différents piliers :

- Technologie
- Santé-environnement-climat
- Feuille de route européenne (exemple des objectifs de développement durable)

Question de la salle : quels liens entre les programmes à venir ? Exemple d'Horizon Europe et d'Erasmus : les synergies entre programmes peuvent venir d'un dialogue entre agendas politiques ou bien de la mutualisation de financements provenant de différents programmes pour un même projet.

Question de la salle : quels nouveaux éléments pour le plan stratégique en 2020 ? Ajustements des *work programmes* 2020 pour tenir compte des objectifs affichés par la nouvelle Commission européenne.

Question de la salle : quelle place pour la souveraineté dans Horizon Europe ? Différence faite entre souveraineté (efficacité d'une décision politique) et souverainisme : renvoi au cluster 4.

2. Les objectifs de développement durable – Thomas Arnold Conseiller « développement durable », DG R&I, Commission européenne et Philippe Cury, Représentant de l'IRD auprès des instances européennes

17 objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies : 169 *targets* et 242 indicateurs. Dimensions prises en compte : **environnement, société, économie, gouvernance**.

Tous les ODD sont interconnectés et interdépendants. Volonté de transformations profondes vers une société, une économie et une gouvernance durables (*climate neutral Europe by 2050*).

Volonté d'utiliser le semestre européen comme outil de réforme (analyse de la performance des Etats membres puis recommandations de la Commission européenne pour des réformes structurelles selon les résultats des pays).

Mise en œuvre des ODD par la DG R&I :

- Boussole scientifique pour la mise en œuvre de politiques publiques
- Boussole pour les actions soutenues dans le cadre d'Horizon Europe

Intervention de [l'IRD](#) sur [le rapport GSDR](#), rapport indépendant de 15 experts réalisé 4 ans après le lancement des ODD. 4 conclusions :

- **Urgence de la question du dérèglement climatique**
- **Absence de progression voire régression de la performance des pays**
- **Inégalités croissantes entre pays et groupes sociaux**
- **Besoin d'associer à la démarche ODD les entreprises privées**

Vers une recherche orientée vers des objectifs de développement précis pour une « science de la durabilité » : démarche de l'IRD.

3. Intelligence artificielle et industrie numérique – Juha Heikkila, Chef de l'Unité A1, DG Connect, Commission européenne

Opportunités majeures liées à l'intelligence artificielle : compétitivité renforcée, productivité accrue, etc.

4^e révolution industrielle : **volonté de garder un contrôle européen sur l'intelligence artificielle.**

Aspects éthiques, juridiques et impacts en termes d'emploi. Annonce de la présidente-élue de la nouvelle Commission européenne : volonté d'une approche coordonnée des aspects juridiques et éthiques de l'intelligence artificielle.

Investissements en hausse de 70% entre 2014-2016 et 2017-2019 dans H2020 pour l'intelligence artificielle. Nouvel objectif d'investissement de la Commission européenne : 20Md€ / an investis en cumulant apports publics et privés en Europe pour la prochaine décennie.

Ainsi, mise à jour régulière du programme européen sur l'intelligence artificielle.

Avril 2019 : [Ethics guidelines](#) sur l'intelligence artificielle.

Juin 2019 : prise en compte politique des lignes directrices éthiques publiées.

Ce processus concerne tous les acteurs impliqués dans le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle en Europe.

Budget des prochains programmes « intelligence artificielle » et « robotique » de la DG CONNECT toujours en cours de négociation (pas encore arrêté avec le Parlement).

L'importance de secteur numérique / robotique pour l'Europe est soulignée.

Question de la salle sur les relations de la Commission européenne avec les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) ? Ces acteurs privés ne peuvent pas être qualifiés de « partenaires » pour la Commission européenne, qui est toutefois bien consciente du poids considérable de ces entreprises nord-américaines dans les développements de ces nouvelles technologies...

4. ERA : vers une nouvelle donne – Michael Vorländer, Représentation permanente de la RFA auprès de l'Union Européenne

Espace européen de la recherche (*European Research Area – ERA*) à l'agenda des différents Etats membres et de la Commission européenne dans **un contexte de globalisation et d'accélération de la concurrence : nouvelles opportunités de recherche et développement.**

Un espace géographique complètement libéralisé du point de vue recherche.

1973 : émergence de l'idée d'un espace européen de recherche-innovation.

2000 : stratégie de Lisbonne : l'Europe comme l'espace de recherche le plus compétitif au monde.

2009 : intégration de l'ERA dans les traités de l'Union européenne.

2010 : Europe 2020 Strategy.

Priorités actuelles de l'ERA définies conjointement par la Commission et le Conseil de l'Union européenne :

1. Des systèmes nationaux de recherche plus efficaces
2. Une compétition / coopération transnationale optimisée
3. Développement des infrastructures de recherche
4. Un marché du travail des chercheurs européens davantage ouvert

5. Egalité femmes-hommes dans la recherche
6. Renforcement de la dimension internationale de l'ERA

L'ERA dépasse le cadre H2020 et Horizon Europe qui en sont les outils. Les initiatives EUREKA ou COST par exemple sont également prises en compte et, plus largement, toutes les activités transnationales ou intergouvernementales concourant au développement d'un espace européen unifié de la recherche et développement.

Mais réticences fortes de l'Allemagne et de ses pays alliés en Europe pour un budget « trop » redistributif et trop fortement en hausse en 2021 : volonté de limiter l'ERA à 1% du PIB de l'Union européenne à 27. L'Allemagne qui prendra la présidence de l'UE en juillet 2020 en a fait une priorité.

Question de la salle sur la place de l'excellence dans l'ERA ? **L'ERA est un outil pour renforcer l'Union européenne dans la concurrence globale lancée avec les Etats-Unis et la Chine** notamment. L'excellence est donc un concept central dans cette perspective. Notons également que l'ERA cherchera à développer cette stratégie en lien avec les politiques sectorielles.

5. Digital Innovation Hub – Yves Paindaveine, Chef de secteur « Cadre de gouvernance de la digitalisation de l'industrie », DG Connect, Commission européenne

Digital Innovation Hubs (DIH) : dimension industrielle d'une politique du numérique.

Problème de la transformation numérique des entreprises (procès, montée en gamme...) : volonté de la Commission européenne de **favoriser la numérisation massive des entreprises en Europe**. Volonté d'avoir un choix technologique européen : question de souveraineté européenne et d'autonomie technologique. Lien fait entre technologie et valeur.

Objectif de numérisation des entreprises avec la **volonté de l'Union européenne de concurrencer la Chine et les Etats-Unis** dans ces domaines.

Les DIH mobilisent les états membres, les régions et les entreprises.

Modèle DIH testé dans H2020 à la mesure de projets pilotes : lancement d'appels en cascade pour accompagner la numérisation d'entreprises : [I4MS](#) / [TIC-Numérisation](#) / [ICT-Innovation](#).

500 PME aidées depuis 2014. 100M€ par an depuis 2016.

Hubs toutefois principalement situés en Europe de l'Ouest (inégalités géographiques intra-européennes). En France : Paris, Lille, Bordeaux, Marseille, Grenoble.

Transformation numérique d'une entreprise : achat de logiciels, financement de la recherche-développement, de robots, formation des travailleurs sur les nouveaux outils numériques. Les banques sont réticentes à financer ce type d'investissements immatériels (car en cas de difficulté, impossibilité de saisir un bien matériel).

Digital Europe Programme 2021 doté de 9,2Md€.

Volonté de financer des groupes de recherche sur des problématiques de recherche et développement précises en rapport avec des besoins industriels bien identifiés.

Entre 600k€ et 1M€ / an pour chaque DIH.

Cofinancement obligatoire à 50-50 (en espèces ou en nature).

Nombre de hubs dépendant du budget final, de la couverture régionale.

Volonté, en supplément, de créer un réseau des hubs européens.

Été 2020 : les Etats membres font remonter une liste de proposition de digital hubs à la Commission européenne.

Cofinancement possible par les fonds structurels :

- 50% Digital Europe Programme
- 25% Fonds structurels
- 25% Financements nationaux (règle des fonds structurels européens imposant un cofinancement national à 50%)

Programme piloté par la DGE en France et par les Régions au niveau régional.

6. Informations diverses et échanges

Possibilité de transmission d'un vademécum CLORA aux nouveaux arrivants avec information sur le portail du CLORA ?

Réduction à venir du nombre des PCN avec Horizon Europe : vers une hausse des implications temps à 40%. Recrutement de personnes directement par la Ministère (par le biais de mises à disposition). Diffusion à venir d'appels à manifestation d'intérêt pour les PCN.

Questions diverses :

*Avenir des PCN ? Quelle cartographie des laboratoires, des chercheurs ? Quels derniers appel 2020 ? Quels développements pour les universités européennes ? Quels outils de gouvernance éthique / déontologie ? En lien avec HRS4R ? Quel recrutement pour les chargés d'affaires Europe ? Dans la salle, les difficultés à trouver les bons profils et le fort *turn over* semblent partagés par les établissements représentés.*

Maison des sciences à Bruxelles : activités de promotion ou bien service mutualisé ?